

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT-SEPT du mois de JANVIER, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

14 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, BARIGAULT Véronique, BECUE Patrice, BRAUD Françoise, DERBORD William, ROCHER Lucette, NOBLET-HORTET Sylvie.

3 Votants par procuration :

LIAGRE Sandrine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
GOURDON Samuel ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
BERTRAND David ayant donné procuration à FOUILLET Olivier

6 Excusés :

CHAUFOURNIER Joelle, DURAND Ludivine, FAURE Sébastien, METREAU Jacques, PIGNON Céline, ROUSSEAU Hugnette,

M. Frédéric PARTHENAY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 22 janvier 2025

Date de publication : le vendredi 31 janvier 2025

FONCTION PUBLIQUE - 4.1 – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE

ADHESION AU SERVICE MOBILITES / EVOLUTION PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE GESTION 79

DEL.2025-009

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L 115-4, L.421-1 et suivants, L.422-1 et suivants, et l'article L. 452-25 et suivants,
- Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle »,
- Vu le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle,
- Vu la délibération n°3 du CDG 79 en date du 3 décembre 2018, relative à la mise en place de la mission conseil en évolution professionnelle,
- Vu la délibération n°5 du CDG79 en date du 13 décembre 2021, relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle,

La convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres a pour objet de définir les modalités d'adhésion à ce service.

L'adhésion simple ouvre un droit aux prestations de service mobilités et évolution professionnelle suivantes :

- Conseil en matière d'évolution professionnelle auprès des élus et des agents de la collectivité,

- Entretien tripartite entre l'agent, l'autorité territoriale et le CDG 79 pour l'explication de la prestation d'accompagnement en conseil en évolution professionnelle,
- Participation des agents à des ateliers en conseil en évolution professionnelle (CV/Lettre de motivation, simulation d'un entretien)

La prestation spécifique d'accompagnement en individuel en conseil en évolution professionnelle est exclue de la présente convention. Cette prestation fait l'objet d'un conventionnement spécifique et d'une tarification individuelle par agent.

Le montant de l'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle est fixé à 150 € par an.

✓ **Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :**

- **D'autoriser le Maire à adhérer** au service mobilités et évolution professionnelle au 1^{er} février 2025.
- **D'autoriser le Maire à signer** la convention correspondante.
- **De prévoir l'inscription des crédits** nécessaires au budget de la Commune.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Pour extrait certifié conforme, le 28 janvier 2025

Frédéric PARTHENAY
Secrétaire de séance,




Olivier FOUILLET
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20250131-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-01-2025

Publication le : 31-01-2025

~ 2 ~



Le Maire,



Olivier FOUILLET